

Département  
**PYRENEES ORIENTALES**  
Canton  
**COTE SABLEUSE**  
Commune  
**SAINT NAZAIRE**

République Française  
**LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE**

Accusé de réception en préfecture  
066-216601864-20241202-De49-2024-AU  
Date de télétransmission : 11/12/2024  
Date de réception préfecture : 11/12/2024

## **DECISION DU MAIRE N° 49/2024**

**OBJET** : marché de démolition, reconstruction et réhabilitation d'une partie de l'école élémentaire et de locaux du centre de loisirs– 2024-01- 01 – lot 1 avenant 1

Le Maire de la commune de Saint-Nazaire,

**VU** le Code Général des Collectivités territoriales,

**VU** la délibération exécutoire n°20-2020 du 25 mai 2020 donnant délégation à Jean-Claude TORRENS, Maire, pour régler toutes les affaires énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le code de la commande publique et notamment l'article L 2123-1,

**Considérant** que par décision n° 34/2024 du 24 juin 2024, le lot n°1 démolition du marché cité en objet a été attribué à la société CAMAR,

**Considérant** que suite à la réalisation d'un rapport complémentaire de repérage d'amiante effectué après la fin des cours dans les classes, des prestations supplémentaires de désamiantage s'avèrent nécessaires.

### **DECIDE**

**De conclure** un avenant au marché à procédure adaptée pour la démolition, reconstruction et réhabilitation d'une partie de l'école élémentaire et de locaux du centre de loisirs pour le Lot n° 1 : déconstruction – décontamination avec la société CAMAR sise 1 chemin de Toreilles – 66510 SAINT HIPPOLYTE.

Le montant de l'avenant s'élève à 5 150 € HT soit 6 180 € TTC.

Le montant du marché est ainsi porté de 47 565 €HT à 52 715€ HT, soit une augmentation de 10,82 %.

Les autres clauses et conditions sont précisées dans le marché.

Madame la Directrice Générale des Services de la Commune et Monsieur Le Trésorier Principal Municipal de Saint Estève, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application de la présente décision.

Fait à Saint-Nazaire, le 2 décembre 2024

**Le Maire,**

JEAN-  
CLAUDE  
TORRENS  
ID

Signature  
numérique de  
JEAN-CLAUDE  
TORRENS ID  
Date : 2024.12.10  
15:03:11 +01'00'

Jean-Claude TORRENS